



## **BOUCLEMENT DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

Vu le crédit d'engagement de Fr. 28'000.00 voté par le Conseil municipal le 10.10.2017 pour le Pavillon du centre équestre du parc Brot-Démolition et reconstruction-étude (dél. 2207) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 950.40, laissant apparaître une économie de Fr. 27'049.60

Vu le crédit d'engagement de Fr. 1'120'000.00 voté par le Conseil municipal le 17.04.2018 pour le Pavillon du centre équestre du parc Brot-Démolition et reconstruction-travaux (dél. 2228) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 1'081'669.10, laissant apparaître une économie de Fr. 38'330.90

Vu le crédit d'engagement de Fr. 17'500.00 voté par le Conseil municipal le 09.10.2018 pour le Chemin de la Dode-Sécurisation des piétons et des cyclistes-Etude (dél. 2243) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 15'501.05, laissant apparaître une économie de Fr. 1'998.95

Vu le crédit d'engagement de Fr. 190'000.00 voté par le Conseil municipal le 13.11.2018 pour l'éclairage public-Amélioration et entretien du réseau d'éclairage public (dél. 2244) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 182'739.00, laissant apparaître une économie de Fr. 7'261.00

Vu le crédit d'engagement de Fr. 118'000.00 voté par le Conseil municipal le 11.12.2018 pour le Collectif privé-Riverains du chemin du Clos-du-Midi-Assainissement du réseau du bassin versant de l'Aire (dél. 2249) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 112'114.55, laissant apparaître une économie de Fr. 5'885.45

Vu le crédit d'engagement de Fr. 20'000.00 voté par le Conseil municipal le 18.06.2019 pour le renouvellement de l'alignement d'arbres-Avenue des Grandes-Communes-Etude (dél. 2266) ainsi que le crédit complémentaire de Fr. 16'000.00 voté le 15.12.2020 (dél. 2314) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 41'018.25, laissant apparaître un dépassement de Fr. 5'018.25

Vu le crédit d'engagement de Fr. 67'000.00 voté par le Conseil municipal le 12.11.2019 pour l'école des Racettes-Etude de faisabilité d'agrandissement (dél. 2275) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 45'106.72, laissant apparaître une économie de Fr. 21'893.28

Vu le crédit d'engagement de Fr. 33'000.00 voté par le Conseil municipal le 10.12.2019 pour l'étude d'optimisation environnementale des installations d'éclairage public (dél. 2279) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 24'986.40, laissant apparaître une économie de Fr. 8'013.60

Vu le crédit d'engagement de Fr. 82'000.00 voté par le Conseil municipal le 10.03.2020 pour la mise en œuvre du plan directeur communal-Projet de modification des limites de zones et d'image directrice Onex-centre (dél. 2288) ainsi que le crédit complémentaire de Fr. 88'000.00 voté le 20.04.2021 (dél. 2324) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 169'936.67, laissant apparaître une économie de Fr. 63.33

Vu le crédit d'engagement de Fr. 132'000.00 voté par le Conseil municipal le 06.10.2020 pour la mise en conformité des trois chambres de visite 65, 66 et 439-Analyse de l'ensemble des collecteurs de la Maison de la musique (dél. 2303) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 124'464.34, laissant apparaître une économie de Fr. 7'535.66

Vu le crédit d'engagement de Fr. 590'000.00 voté par le Conseil municipal le 15.12.2020 pour l'acquisition d'un camion de voirie 3 essieux (dél. 2309) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 550'469.93, laissant apparaître une économie de Fr. 39'530.07

Vu le crédit d'engagement de Fr. 90'000.00 voté par le Conseil municipal le 22.06.2021 pour la révision du plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons-Etude (dél. 2333) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 91'753.84, laissant apparaître un dépassement de Fr. 1'753.84

Vu le crédit d'engagement de Fr. 37'000.00 voté par le Conseil municipal le 07.12.2021 pour une benne à ordures ménagères enterrée liée autorisation construire-Verjus 92 (dél. 2350) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 0.00, laissant apparaître une économie de Fr. 37'000.00

Vu le crédit d'engagement de Fr. 290'000.00 voté par le Conseil municipal le 08.03.2022 pour l'école de Belle-Cour-Rénovation des façades, des peintures intérieures, gestion d'accès et tableaux blancs interactifs pour les classes (dél. 2359) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 285'127.76, laissant apparaître une économie de Fr. 4'872.24

Vu le crédit d'engagement de Fr. 381'000.00 voté par le Conseil municipal le 17.05.2022 pour l'acquisition de quatre véhicules, de machines et de matériel (dél. 2364A) ainsi que le crédit complémentaire de Fr. 38'500.00 voté le 11.10.2022 (dél. 2374A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 407'441.66, laissant apparaître une économie de Fr. 12'058.34

Vu le crédit d'engagement de Fr. 599'000.00 voté par le Conseil municipal le 11.10.2022 pour le fonds intercommunal du développement urbain (FIDU) (dél. 2375) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 599'000.00

Vu le crédit d'engagement de Fr. 124'000.00 voté par le Conseil municipal le 28.02.2023 pour la buvette du Stade municipal-Rénovation et végétalisation de la toiture-Remplacement des toiles solaires (dél. 2388) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 117'115.05, laissant apparaître une économie de Fr. 6'884.95

Vu le crédit d'engagement de Fr. 304'000.00 voté par le Conseil municipal le 16.05.2023 pour la crèche Rondin-Picotin-Rénovation du préau des grands (dél. 2393A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 298'979.40, laissant apparaître une économie de Fr. 5'020.60

Vu le crédit d'engagement de Fr. 120'000.00 voté par le Conseil municipal le 20.06.2023 pour la crèche Rondin-Picotin-Création fosse de Stockholm et remplacement des arbres existants (dél. 2399) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 113'400.85, laissant apparaître une économie de Fr. 6'599.15

Sur proposition du Conseil administratif

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

à la majorité simple

par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 6'772.09 pour couvrir les dépassements suivants :
  - Fr. 5'018.25 pour le renouvellement de l'alignement d'arbres-Avenue des Grandes-Communes-Etude
  - Fr. 1'753.84 pour la révision du plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons-Etude
2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

\* \* \*